



**ACADÉMIE  
DE NICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Département  
des Etablissements  
d'Enseignement**

**Service de l'Accompagnement  
et du Suivi des Politiques Educatives**  
SASPE  
Affaire suivie par :  
Pascale LENDREVIE  
Cheffe de service  
Tél : 04 93 53 71 10  
Mél : [pascale.lendrevie@ac-nice.fr](mailto:pascale.lendrevie@ac-nice.fr)

53, avenue Cap de Croix  
06181 NICE Cedex 2

Nice, le 15 septembre 2022

La rectrice de l'académie de Nice

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
du second degré

s/c de messieurs les inspecteurs d'académie  
directeurs académiques des services  
de l'éducation nationale  
directeurs des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Alpes-Maritimes et du Var

Mesdames et messieurs les directeurs  
des établissements privés sous contrat

### **Objet : concours national « Coupe nationale des élèves citoyens » 2022-2023**

La Coupe nationale des élèves citoyens est un concours organisé par l'association Initiadroit dont l'action menée auprès des élèves est soutenue par le ministère depuis maintenant plus de 10 ans.

Le concours est ouvert aux élèves de toutes les classes des établissements d'enseignement secondaire publics et privés sous contrat. Les élèves participent au concours de manière collective, soit par classe entière, soit par groupe d'élèves d'un même niveau scolaire (15 élèves minimum par groupe) en rédigeant un texte qui développe les enjeux humains et juridiques du sous-thème proposé.

Le thème central retenu pour la session 2022-2023 du concours est : « **L'intelligence artificielle (IA) : progrès ou dérives ?** ». Ce thème général est décliné en sous-thème pour chaque niveau de classe, **de la sixième à la terminale** :

#### **○ Au collège :**

- Classe de sixième : **qu'est-ce que l'intelligence artificielle ? L'IA peut-elle remplacer l'intelligence humaine ?** Quels problèmes éthiques ? Quel monde voulons-nous pour demain ?
- Classe de cinquième : **intelligence artificielle et personnalité numérique. Identité personnelle : identité légale ou identité numérique ?** Quel apport pour une culture juridique ?
- Classe de quatrième : **intelligence artificielle et protection de la vie privée et de nos données personnelles.** Que deviennent nos libertés et nos choix face aux GAFAM ? et face aux algorithmes ?

- Classe de troisième : **utilisation de l'intelligence artificielle par la police** (exemples : reconnaissance faciale , « prédiction » des agressions en fonction de données compilées, plaques minéralogiques, identification des orateurs et de la parole, lecture sur les lèvres, surveillance auditive pour détecter les coups de feu, analyse des médias sociaux...).

**Utilisation de l'intelligence artificielle par la Défense** (exemples : drones, robots tueurs ou SALA – système d'alarme létale autonome), équipement militaire de réalité augmentée).

**Quelles atteintes aux libertés fondamentales et aux droits fondamentaux de la personne ?**

○ **Au lycée :**

- Classes de 2de générale, technologique ou professionnelle : **justice humaine ou justice artificielle ? Comment se rendra la justice de demain ?** Que dire des outils d'IA pour calculer les probabilités de récidive, pour rendre un rapport d'expertise psychiatrique dans une affaire pénale ou décider de la peine ? Fiction ou réalité ? Amélioration ou atteinte aux droits de la défense ?
- Classes de 1re générale, technologique ou professionnelle : **l'intelligence artificielle dans le monde du travail. Quel respect des droits sociaux ?** (Ex. recrutement par l'intelligence artificielle : efficacité entrepreneuriale ou risque de discrimination. Travail remplacé par des robots : gain de temps ou exclusion du marché du travail...).
- Classes de Terminale générale, technologique ou professionnelle : **intelligence artificielle et éthique internationale.** Comment préserver les valeurs et principes de la communauté des nations démocratiques à l'échelle mondiale face au développement de l'intelligence artificielle ? (Ex. L'Europe et la protection des droits humains).

La coordination académique du concours est confiée à M. Jean-Marc Noaille, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'histoire-géographie, référent académique « mémoire et citoyenneté », également chargé de l'information des équipes éducatives.

Je vous demande de bien vouloir adresser les travaux des élèves **avant le lundi 16 janvier 2023** par courrier électronique au référent académique "Mémoire et citoyenneté" : jean-marc.noaille@ac-nice.fr avec copie à l'adresse électronique suivante : pascale.lendrevie@ac-nice.fr

Un jury académique, composé de représentants de l'Education nationale et d'avocats bénévoles de l'association Initiadroit, se réunira avant le 26 janvier 2023 sous ma présidence, afin de sélectionner la meilleure composition pour chaque niveau de classe.

Les compositions retenues seront ensuite transmises à l'association « Initiadroit » pour être présentées au jury national qui désignera le mardi 31 janvier 2023, pour chaque niveau de classe, les trois meilleures compositions parmi celles présélectionnées à l'échelon académique. Les classes ou groupes d'élèves dont les compositions auront été sélectionnées par le jury national seront invités à participer à la finale qui se tiendra à Paris **le mardi 4 avril 2023**.

Les modalités pratiques du concours vous sont rappelées et précisées dans le règlement joint à cette circulaire et consultable sur le site Éduscol du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : <https://eduscol.education.fr/3388/initiadroit-et-la-coupe-nationale-des-eleves-citoyens>

Je vous invite à informer rapidement les équipes éducatives et les élèves des modalités d'organisation et de l'importance de cette opération qui prend un sens particulier dans le cadre de la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République et je vous remercie par avance de votre implication.

La rectrice de l'académie de Nice

